



## Problème association protection animale

Par **lollynette**, le **16/01/2013** à **21:42**

Bonjour,

Suite à une altercation avec le président de l'association, j'ai décidé d'arrêter mon bénévolat. J'ai donc été famille d'accueil, c'est à dire que j'accueillais à mon domicile des chiens jusqu'à ce qu'ils trouvent une famille d'adoptants. Je prenais à ma charge les frais de nourriture.

Suite à ma décision, on m'impose de garder en famille d'accueil les chiens que j'ai actuellement chez moi. L'association ne veut pas les récupérer et les placer dans une autre famille d'accueil. De plus les frais vétérinaires de l'un d'entre eux ne sont plus assumés par l'association mais par moi. Malheureusement je rencontre actuellement des gros soucis financiers et je ne peux plus assurer les frais engendrés. Dès que je prends contact avec cette personne (par sms car elle ne répond pas à mes appels) je suis victime de menaces juridiques.

Je précise que je n'ai signé aucun contrat, je me suis juste engagée moralement.

Quels sont mes droits? qu'est ce que j'encours? Il y-a-t-il une solution pour que cette situation cesse?

En vous remerciant par avance.

Par **Lag0**, le **17/01/2013** à **08:12**

Bonjour,

Et que disent les statuts de l'association pour ce cas ?

Par **trichat**, le 17/01/2013 à 08:40

Bonjour,

Vous n'avez vis-à-vis de cette association qu'une obligation morale consécutive à votre action bénévole.

Il me paraît difficile de vous imposer des obligations qui génèrent des frais que votre situation financière ne vous permet plus de supporter supporter.

S'agissant d'animaux, je vous conseille de prendre conseil le plus rapidement possible auprès de la direction départementale des services vétérinaires d'une part, et auprès de la SPA d'autre part.

La plupart des refuges d'animaux sont saturés, ce qui entraîne effectivement des difficultés de gestion.

Cordialement.